

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE



Définition de la justice environnementale

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) définit la Justice environnementale (« JE ») comme le traitement équitable et la participation significative de toutes les personnes, indépendamment de leur race, couleur, origine nationale ou revenus, en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, règlements et politiques en matière d'environnement. Chez Waste Connections, notre approche de l'engagement et du soutien à la communauté a toujours été cohérente avec la JE et fait partie intégrante de notre philosophie opérationnelle. En outre, nos installations sont conçues et exploitées de manière à assurer la protection de l'environnement et à minimiser les impacts potentiels sur les riverains.

Notre approche de la Justice environnementale

Nous opérons par le biais d'un réseau de plus de 550 installations de collecte et de post-collecte de déchets solides non dangereux situées dans un ensemble diversifié de communautés réparties à travers 43 États aux États-Unis et six provinces au Canada. Nos activités consistent à collecter et à traiter en toute sécurité les déchets produits par les communautés. Ce faisant, nous soutenons la santé et le bien-être locaux, et nous nous considérons comme des membres des communautés que nous avons le privilège de servir. En fait, nos activités sont souvent les principaux employeurs de nos communautés. Nous offrons une variété d'opportunités d'emplois locaux, y compris, mais sans s'y limiter, des chauffeurs de première ligne, des mécaniciens qualifiés, des directeurs d'exploitation, des représentants du service à la clientèle et des contrôleurs financiers. Un grand nombre de nos dirigeants locaux et de nos employés de première ligne vivent là où ils travaillent et font des préoccupations locales une priorité grâce à leur implication directe.

La prise en compte de la JE commence dès l'implantation et le développement de nos installations, qui nécessitent des examens réglementaires approfondis et offrent des possibilités de participation et d'examen au niveau local. Nous travaillons avec les communautés pour répondre à leurs préoccupations tout au long du processus d'implantation et de conception, et nous restons engagés après l'achèvement de ce processus.

Nos permis d'exploitation peuvent exiger des mesures d'atténuation ou imposer des restrictions d'exploitation pour tenir compte des changements dans les schémas de circulation, le risque d'odeurs, les heures d'exploitation ou d'autres préoccupations. Nous avons également mis en place des procédures internes rigoureuses pour garantir le respect des réglementations et nous efforcer de minimiser l'impact sur les communautés. Nous complétons ces efforts par des actions de proximité. Dans de nombreux cas, nous avons conclu des accords avec la communauté d'accueil, qui prévoient des paiements directs ou d'autres avantages pour ses membres. Souvent, nous créons des groupes communautaires qui se réunissent régulièrement pour discuter des activités dans nos installations et des préoccupations du groupe.

Nous partageons le point de vue de l'EPA en ce qui concerne le traitement équitable. Par conséquent, nous nous engageons à comprendre l'impact local de nos installations, en particulier en ce qui concerne la JE. Nous avons donc utilisé les outils de l'EPA pour évaluer la probabilité d'un impact disproportionné et avons déterminé que la grande majorité de nos sites d'exploitation ne seraient pas considérés comme étant situés dans des communautés « à risque ». Cela dit, nous continuons à évaluer les impacts et à travailler avec les communautés pour répondre à leurs préoccupations, en considérant la JE comme une partie intégrante de notre rôle de fournisseur de services environnementaux. En plus de notre analyse utilisant EJScreen de l'EPA, nous pouvons travailler avec des consultants locaux tiers pour aider à encadrer les risques en matière de JE et, si nécessaire, aider à planifier l'engagement avec la communauté dans des domaines clés tels que les renouvellements de permis, les expansions, les acquisitions ou les nouvelles installations.

Surveillance du conseil d'administration

Notre conseil d'administration supervise nos efforts en matière de JE et reçoit des points d'informations périodiques de notre vice-président chargé de l'ingénierie et de l'élimination et de notre vice-président chargé de l'ingénierie et du développement durable. Ces points d'informations comprennent une discussion sur notre analyse des zones touchées par la JE et les mesures que nous prenons pour répondre aux préoccupations locales.

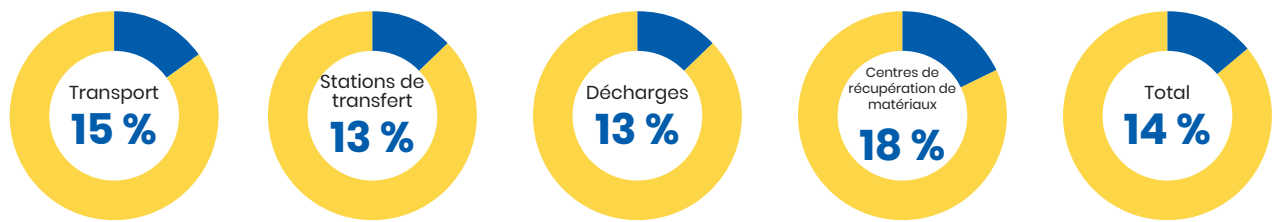
Méthodologie et résultats

Nous utilisons plusieurs méthodes pour évaluer les actifs de notre entreprise. Cela nous permet de mieux comprendre l'impact de nos activités sur les communautés locales ainsi que les risques réglementaires potentiels liés à l'obtention d'un permis et à la poursuite des activités. Dans le cadre de notre évaluation, nous utilisons EJScreen de l'EPA pour évaluer les caractéristiques socio-économiques de nos sites d'exploitation aux États-Unis. Tout d'abord, nous avons

utilisé l'indice démographique ou « ID » de la JEScreen qui incorpore à la fois des statistiques sur la race et le revenu dans chaque secteur de recensement. Nous avons concentré notre analyse sur le 80e centile de l'ID, au-dessus duquel les ilots de recensements sont signalés comme présentant un risque excessif en termes de JE.

Sur la base des critères de l'EPA pour déterminer l'impact disproportionné, seuls 14 % de nos sites aux États-Unis dépassent le 80e centile de l'ID et sont situés dans des communautés présentant un risque excessif en matière de JE.

PIÈCE 1 : POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AMÉRICAINS DÉPASSANT LE 80E CENTILE DE L'INDICE DÉMOGRAPHIQUE*



*Utilise EJScreen pour les installations américaines, les graphiques ci-dessus montrant le pourcentage de sites qui dépassent le 80e centile de l'ID, un niveau perçu par l'EPA comme présentant un risque excessif en matière de JE.

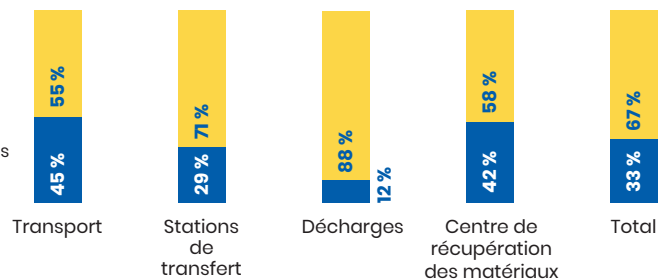
Deuxièmement, afin d'étendre nos efforts et d'analyser à proximité de nos installations, nous avons utilisé un rayon d'un kilomètre autour de nos opérations pour nous assurer que les personnes les plus proches de celles-ci sont représentées dans l'outil EJScreen. Nous avons ensuite comparé ces résultats aux moyennes de l'État pour la représentation des races et des revenus afin de refléter les attributs socio-économiques relatifs des communautés dans lesquelles nous opérons.

D'après les résultats d'EJScreen concernant les pourcentages raciaux des résidents dans un rayon d'un kilomètre autour de nos installations et par rapport aux moyennes de l'État, seuls 33 % de nos installations sont situées dans des zones où la représentation des minorités ethniques est plus élevée, dont seulement 12 % de nos décharges.

PIÈCE 2 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS PAR RAPPORT À LA POPULATION DE MINORITÉS**

Répartition des sites d'exploitation par rapport aux minorités

■ % d'installations au sein des communautés minoritaires
 ■ % d'établissements en dehors des communautés minoritaires



**Utilise un rayon d'un kilomètre autour de nos installations et compare la population minoritaire à la moyenne de l'État pour déterminer la distribution.

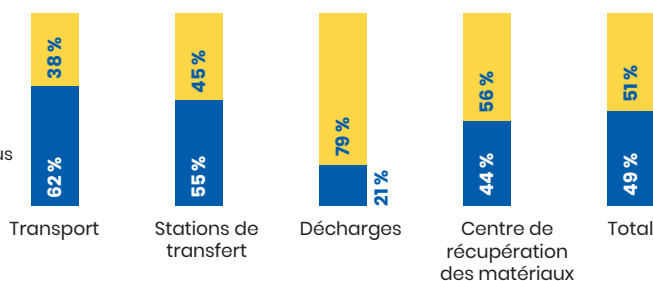
Sur la base des résultats d'EJScreen concernant les pourcentages de résidents à faibles revenus dans un rayon d'un kilomètre autour de nos installations, 49 % de l'ensemble de nos installations américaines sont

situées sur des marchés dont les revenus sont inférieurs à la moyenne de l'État, dont seulement 21 % pour nos décharges.

PIÈCE 3 : RÉPARTITION DES INSTALLATIONS AUX ÉTATS-UNIS PAR RAPPORT À LA POPULATION À FAIBLE REVENU ***

Répartition des sites d'exploitation par rapport aux revenus

- % d'installations au sein des communautés à faibles revenus
- % d'installations en dehors des communautés à faibles revenus



***Utilise un rayon d'un kilomètre autour de nos installations et compare les caractéristiques de revenu à la moyenne de l'État pour déterminer la distribution.

Activités au sein des communautés à risque

Sur un grand nombre de nos sites d'exploitation déterminé comme se trouvant dans une zone affectée par la JE, nous mettons l'accent sur l'engagement communautaire. Nous nous attachons à comprendre les caractéristiques des communautés, à mettre l'accent sur un engagement ouvert avec les parties prenantes locales afin d'aligner les principaux intérêts et à appliquer des pratiques d'exploitation saines sur nos sites visant à préserver la santé et la sécurité. En outre, notre objectif est d'améliorer l'accessibilité et la communication en encourageant les visites publiques du site et en organisant des réunions communautaires supplémentaires. Nous assurons également la transparence en fournissant des rapports sur les émissions atmosphériques locales, des rapports sur la surveillance des gaz de décharge et d'autres rapports de conformité environnementale afin d'inspirer confiance à la communauté locale quant à notre engagement en faveur de la gestion de l'environnement.

Relations avec les populations autochtones au sein des opérations canadiennes

Nous exploitons également des installations au Canada et nous nous efforçons d'établir des relations positives avec les communautés par le biais de programmes de sensibilisation actifs, d'une bonne gestion de l'environnement et d'opportunités économiques partagées. Au Canada, l'engagement auprès des

communautés autochtones fait partie intégrante du processus d'implantation, de développement, d'expansion et d'exploitation.

En ce qui concerne notre analyse JE et notre compréhension globale de l'impact sur les communautés locales, nous n'exploitons aucune installation canadienne sur des terres de réserve (telles que définies par la Loi fédérale sur les Indiens) qui pourraient faire l'objet d'une réglementation ou d'une exploitation très stricte. Bien que nos activités se déroulent entièrement en dehors des terres de réserve, lorsque nous développons ou agrandissons un site d'exploitation, nous consultons activement les communautés locales des Premières Nations dans le cadre du processus d'autorisation. Nous donnons la priorité à un engagement précoce avec les communautés autochtones et, dans la mesure du possible, nous intégrons le retour d'information dans l'examen réglementaire des nouveaux projets et développements afin de nous aligner sur les intérêts autochtones. En outre, nous avons établi des relations solides en apportant des avantages économiques aux communautés autochtones par le biais d'opportunités d'emploi et du recours à des entreprises appartenant à des autochtones.